



## Appel à projets « Quartiers d'été 2023 »

### Complément d'informations

**Ouverture du dépôt des candidatures à l'appel à projets le 15 décembre 2022**  
**Clôture du dépôt des candidatures à l'appel à projets le 15 mai 2023**

**Résultats après le 25 MAI 2023**

#### CONTEXTE

Les « Quartiers d'été » ont été lancés en juillet 2020 pour répondre à la difficulté des enfants des quartiers prioritaires de la politique de la ville à partir en vacances. Cette situation a notamment été aggravée par la crise sanitaire.

Grâce à la mobilisation de tous, les « Quartiers d'été 2022 » ont connu un réel succès, permettant à de nombreux jeunes et à leur famille de bénéficier d'activités tout au long de l'été.

**Au total en 2022, ce sont 40 projets portés par environ 30 partenaires qui ont été financés pour un montant totale de 104 000€. L'enveloppe départementale Quartiers d'été de 66 411 euros a été complétée avec les reliquats des programmations annuelles des trois contrats de ville.**

**Le sport, la culture, l'emploi ont été au rendez-vous de ces quartiers d'été 2022.**

En reconduisant l'opération « Quartiers d'été » en 2023, l'État a pour ambition que cette période estivale soit pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville :

- Un temps de respiration, de divertissement et de découverte ;
- Un temps de rencontre et de renforcement du lien social.

Dans les Vosges, l'État mobilise pour l'été 2023 une enveloppe initiale identique aux éditions précédentes d'environ 66 000 € au bénéfice des habitants des six quartiers prioritaires de la politique de la ville.

## OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

*Les actions présentées devront être articulées avec l'ensemble des dispositifs financés par ailleurs par l'Etat et les autres partenaires des contrats de ville dans ou hors des programmations 2023 validées : [été culturel](#) (DRAC), vacances apprenantes (école ouverte, stages de réussite, colos apprenantes), CLAS, REAAP, Atelier Santé Ville, FIPD, utilisation de l'abattement de la TFPB (bailleurs sociaux)... **Elles devront en outre s'étendre sur l'ensemble de la période estivale dont le mois d'août y compris les soirs et week-ends.***

### → Se divertir

#### – Promouvoir le Sport

Le programme « Quartiers d'été » doit être un moment pour proposer aux habitants et jeunes des quartiers (et notamment aux jeunes filles et femmes), des activités sportives variées et différentes leur permettant de s'amuser, de se dépenser, de recommencer à avoir une activité physique, etc. Ces temps seront également l'occasion de promouvoir auprès des jeunes et de leur famille le **pass'sport** et les aides locales.

#### – Favoriser l'accès à la culture

Le programme « Quartiers d'été » doit être un moment de divertissement et d'éveil à toutes les formes d'expression de la culture pour les habitants des quartiers, et notamment les jeunes.

À titre d'exemple vous pourrez :

- mobiliser les dispositifs culturels mis en œuvre dans la ville ;
- favoriser l'ouverture des institutions culturelles à des horaires élargis ou décalés ou développer des actions « hors les murs » (musées, conservatoires, écoles de musique, théâtres, bibliothèques, etc) ;
- développer des micro-festivals, les spectacles itinérants, les résidences d'artistes en QPV ;
- déployer les micro-folies ;
- organiser des événements culturels et ludiques tels que des concerts, des expositions temporaires extérieures, des ateliers participatifs artistiques, des ateliers culturels contribuant à la mémoire du quartier etc;
- promouvoir auprès des jeunes le **pass culture** accessible sur la plateforme <https://pass.culture.fr/> et les aides locales;

#### – Articuler Quartiers d'été et Été culturel 2023

L'Été culturel 2023, piloté par le ministère de la Culture, a pour objectif de permettre aux habitants des quartiers prioritaires de participer à des ateliers, des rencontres, des spectacles, des visites, etc. Vous articulerez autant que possible « Quartiers d'été » avec cette opération, en veillant à ce que les artistes dans les quartiers puissent contribuer à la programmation culturelle estivale et à ce que les habitants des quartiers puissent en bénéficier, gratuitement, que ce soit au sein même de leurs quartiers ou ailleurs.

Exemple de projet : Une compagnie a proposé dans des quartiers prioritaires de la **métropole de Bordeaux** des ateliers de médiation ainsi que la création d'un spectacle de danse verticale par les artistes et les habitants.

## → Voyager et élargir ses horizons

### – Accompagner dans le départ en vacances en France et en Europe

Par l'intermédiaire de l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances, les projets pourront favoriser le départ des jeunes âgés de 16 à 25 ans dans le cadre de séjours autonomes en France ou en Europe. Lien vers le site et les AAP de l'ANCV: <https://www.ancv.com/appelsaprojets>

## → Apprendre, apprendre sur soi

### – Développer l'esprit critique et citoyen des jeunes

Pourront être accompagnés des projets visant à :

- Mettre en place des actions où le bénéficiaire apprend de manière ludique et exerce son esprit critique afin de développer sa capacité à penser et à agir.
- Favoriser l'émancipation des jeunes à travers des ateliers permettant d'apprendre aux jeunes à s'écouter, à dialoguer, à se questionner ou à penser par soi-même (ateliers à visée philosophique pour enfants avec l'association SEVE, etc.)
- 

### – Soutenir la parentalité

Les projets pourront soutenir et accompagner la parentalité en proposant des temps de respiration et activités dédiées aux parents et enfants.

## → Prendre soin de soi , des autres et de la nature

### – Prendre soin de soi et des autres

Pourront être accompagnés des projets visant à :

- renforcer l'accès aux soins ;
- organiser des ateliers de prévention (notamment sur l'alimentation) ;
- encourager les échanges pour mieux prendre en compte la souffrance psycho-sociale ;
- prévenir l'isolement et le glissement dans la dépendance des personnes âgées (ateliers mémoire, pratique sportive...).

### – Prendre soin de la nature

Pourront être accompagnés des projets visant à :

- Sensibiliser à la biodiversité, aux écogestes, au recyclage, aux économies d'énergie, à l'économie circulaire ;
- Faire découvrir, à travers des sorties « nature » la biodiversité du quartier et des espaces agricoles et naturels environnants.

## → Saisir les opportunités pour gagner en expérience

### – Favoriser l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat dans les quartiers

Seront priorisées au sein de cet axe les actions visant à favoriser l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat (rencontres avec des professionnels, visites d'entreprises, sensibilisation à l'entrepreneuriat).

### – Favoriser les expériences de « volontariat rémunérateur » tels que les chantiers d'insertion ou éducatifs (tel que le dispositif « argent de poche »)

Le dispositif « argent de poche » consiste à rétribuer des activités de proximité réalisées par des jeunes et assimilées à un travail d'intérêt général (via des actions d'embellissement, d'entretien du cadre de vie et de l'environnement et des actions citoyennes).

Les chantiers éducatifs concernés doivent être portés par des établissements publics de coopération intercommunale, des associations, des organismes HLM ou des sociétés de transports publics pour pouvoir bénéficier des mesures d'exonération de charges. Dans certains cas, la CAF apporte un cofinancement sur ses dotations locales.

– Se former acquérir des compétences structurantes pour soi et valorisables sur le marché du travail

Seront priorisées au sein de cet axe les actions visant à :

- Acquérir et maîtriser les outils numériques ;
- S'initier à la mobilité (le plan Vélo avec la formation « Savoir rouler à vélo », le dispositif « bourse au permis de conduire ») ;
- Favoriser l'acquisition de qualifications (atelier sociolinguistiques,...).

→ **Se rencontrer et se retrouver**

Seront priorisées au sein de cet axe les actions visant à favoriser les activités et rencontres inter-quartiers et/ou intergénérationnelles.

→ **Animer positivement l'espace public en mobilisant les forces vives du territoire**

Pourront être accompagnés les projets visant à permettre une présence régulière et continue tout au long de l'été des professionnels de terrain dans les quartiers.

→ **Favoriser le rapprochement population-institutions**

Seront priorisées au sein de cet axe les actions visant à renforcer les liens entre les habitants des quartiers et les institutions ( exemples : renforcement du lien police-population, participation à la formation Valeurs de la République et Laïcité, découverte/visite d'institutions et collectivités locales)

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

**Cet appel à projets s'adresse aux associations et aux collectivités territoriales.**

Dans le cadre des grandes orientations, une attention particulière sera portée aux **actions mettront en avant des démarches ou pratiques locales particulièrement innovantes**, aux projets qui seront **co-construits avec les habitants**, aux actions qui proposent **des activités en soirée et en week-end** ainsi qu'aux activités dédiées aux **jeunes filles et aux femmes**. Si le projet se rapporte à des actions pré-existantes, il devra démontrer la plus-value réelle qu'il a apporté.

Les **territoires concernés sont les QPV** en priorité ou, si en dehors d'un QPV, en anticipant l'accès au public QPV. Les actions devront se dérouler **entre juin et fin septembre 2023**.

**Une action subventionnée est par principe cofinancée, soit par le porteur lui-même ou par d'autres financeurs (privés ou publics). Un financement « 100% ANCT/ Politique de la Ville » n'est donc pas envisageable.**

**En amont de tout dépôt de dossier, le porteur de projet :**

**-prendra l'attache du chef de projet de son contrat de ville.** Il est le garant, sur son territoire et en lien avec les services de l'État, de la cohérence globale des actions en lien avec les objectifs visés ;

**-devra justifier les actions financées en 2022 sur la plateforme DAUPHIN.**

## RAPPEL : MODALITÉS DE CANDIDATURES ET CALENDRIER

Les candidatures et projets seront examinés au vu du dépôt d'un dossier complet sur la plateforme « Dauphin» via ce lien :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Les demandes de subventions (cerfa) et les bilans devront également être envoyés à l'adresse : [ddetspp-pse-3s-ptc@vosges.gouv.fr](mailto:ddetspp-pse-3s-ptc@vosges.gouv.fr)

Au cours de la procédure d'examen des projets, il pourra être demandé aux structures de fournir des pièces complémentaires qui seraient utiles à l'appréciation du projet.

**Les candidatures et projets doivent être adressés au plus tard le 15 mai 2023.**

Les subventions accordées aux structures retenues seront notifiées après le 25 mai par la DDETSPP des Vosges, conformément aux dispositions applicables.

## COMMUNICATION

Les porteurs de projets labellisés et ayant reçu un soutien financier au travers Quartiers d'été 2023 s'engagent à :

– **Appliquer obligatoirement les logos : Quartiers d'été, ANCT et Préfet des Vosges (voir lien ci-dessous)** sur tous leurs supports de communication (flyers, affiches, site internet, réseaux sociaux, etc.) évoquant les actions liées à Quartiers d'été.

*Logos à télécharger sur la page dédiée à l'AAP: <https://www.vosges.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Politique-de-la-ville/Appels-a-projets-2023-Quartiers-d-ete>*

*logo de Quartiers d'été*

*logo ANCT*

*logo Préfet des Vosges*

– **Mettre en place une politique de communication et d'information** via, le cas échéant, leur site Internet ou tous moyens efficaces pour faire connaître localement leurs programmations estivales (mobilisation des médias de quartiers, campagne d'affichage public, intermédiation orale, distribution de flyers et de programmes dans les boîtes aux lettres...).

## ÉVALUATION ET INDICATEURS DE SUIVI

Pour chaque action soutenue dans le cadre de « Quartiers d'été 2023 », il est demandé aux porteurs de projet d'**envoyer un planning précis des dates et lieux de réalisation de l'action.**

Les porteurs de projet devront également :

- présenter un budget précis indiquant les co-financements ;
- apprécier les effets des actions sur les publics cibles, sur les professionnels, sur les institutions et sur le territoire ;
- impliquer, dans la mesure du possible, les parties prenantes dans l'évaluation du projet .

Afin de permettre un pilotage au plus près des besoins des habitants, les porteurs de projets s'engagent à compléter et renvoyer le **tableau de suivi d'activité** et à réaliser, à l'issue du projet, **un bilan quantitatif et qualitatif** permettant d'apprécier les effets de l'action :

⇒ **un bilan quantitatif précisant :**

- le nombre de bénéficiaires résidant en QPV;
- le nombre d'hommes et de femmes ;
- le nombre d'activités, ateliers, séances...
- les tranches d'âge observées ;
- identifier précisément le(s) QPV et la (les) commune-s de déroulement de l'action.

⇒ **un bilan qualitatif précisant :**

- la manière dont les objectifs ont été atteints ; le cas échéant, une demande de report pourra être formulée ;
- les résultats des actions ;
- les éventuelles perspectives ou ajustements en cas de reconduction de l'action.

**Toute modification dans l'objet, le lieu de réalisation, le calendrier de réalisation ou le contenu des actions doit faire l'objet d'une information.**

## INFORMATIONS ET CONTACTS :

**-Correspondantes Préfecture et DDETSPP :**

**\*Stéphanie MICHEL-AUBEL**, déléguée de la Préfète pour la politique de la ville  
[stephanie.michel-aubel@vosges.gouv.fr](mailto:stephanie.michel-aubel@vosges.gouv.fr)

**\*Marie HOMAND**, chargée de mission politique de la ville et citoyenneté  
[ddetspp-pse-3s-ptc@vosges.gouv.fr](mailto:ddetspp-pse-3s-ptc@vosges.gouv.fr)

**-Correspondants EPCI:**

**\*Virginie MARCHAL**, [virginie.marchal@agglo-epinal.fr](mailto:virginie.marchal@agglo-epinal.fr) , pour les QPV d'Epinal et Golbey

**\*Elhame EL ALLAMI**, [elhame.el-allami@ca-saintdie.fr](mailto:elhame.el-allami@ca-saintdie.fr) pour les QPV de Saint-Dié-des-Vosges

**\*Frédéric FORISSIER**, [frederic.forissier@ccpvm.fr](mailto:frederic.forissier@ccpvm.fr) pour le QPV de Remiremont